

INTERNATIONAL INNER WHEEL



INTERNATIONAL INNER WHEEL

CONSTITUTION & STATUTS

2024

International Inner Wheel
Suite 2.3 MyBuro, 20 Market Street, Altrincham,
Cheshire, WA14 APF, United Kingdom

www.internationalinnerwheel.org

INTERNATIONAL INNER WHEEL

REGLES DE BASE

Les statuts internationaux s'appliquent à tous les membres :

- 1- Le nom est "International Inner Wheel".
- 2- L'emblème est :



- 3- L'année Inner Wheel commence le 1er juillet et prend fin le 30 juin.
- 4- L'Inner Wheel est non confessionnel et apolitique.
- 5- Toutes les fonctions au niveau International, National, de District et de Club ont une nomenclature commune.
- 6- L'anglais est la langue officielle.

OBJECTIFS

- 2- Promouvoir l'amitié sincère
- 3- Encourager l'idéal de service personnel
- 3- Stimuler l'entente internationale

ADHESION

1- Au niveau International

Concerne tous les Clubs et E-Clubs Inner Wheel.

Le nombre minimum de Membres Actifs requis pour former un Club ou un E-Club est de 10.

Tous les E-Clubs doivent être inclus dans le système administratif d'un district aux mêmes conditions qu'un club de district. Ils ne peuvent pas fonctionner en tant que club Non-Districté ou en tant qu'entité séparée des structures organisationnelles actuelles de l'Inner Wheel.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées à l'Administrateur de l'International Inner Wheel, accompagnées d'un engagement à se conformer aux règlements généraux et à respecter les Statuts. Tous les Clubs doivent se conformer à cet engagement sauf dans le cas où celui-ci serait incompatible de quelque manière que ce soit avec la loi et les coutumes du pays.

Tous les Clubs au sein de pays qui ont des Statuts Nationaux doivent se conformer aux Règlements Nationaux et l'Organe Directeur International doit être consulté pour toutes modifications des Règlements Nationaux (Bye Laws).

L'Organe Directeur de l'International Inner Wheel doit donner son approbation pour toutes modifications de la nomenclature.

2- Au niveau National

Un Organe Directeur National se compose de tous les Districts et Clubs situés sur son territoire. Le nombre minimum de Districts pour former un Organe Directeur National est de 2

3- Au niveau des Districts

Un District se compose de tous les Clubs situés à l'intérieur de ses limites géographiques. Le nombre minimum de Clubs requis pour former un District est de 4.

4- Au niveau des Clubs

Un membre ne peut adhérer qu'à un seul club à la fois.

Catégories de membres :

A- Membres Actifs :

Pour rejoindre un club en tant que membre Actif il faut être invité par un membre, être âgée de

plus de 18 ans et avoir l'accord de la majorité des membres.

B- Membre Actif Honoré :

C'est une distinction. Un club peut décerner le titre de Membre Actif Honoré à un membre actif pour service exceptionnel envers l'Inner Wheel. Le membre Actif Honoré conservera ce statut à vie ou jusqu'à ce qu'elle quitte l'Inner Wheel.

C- Membre d'honneur :

L'International Inner Wheel, les Organes Directeurs Nationaux, les Districts et les clubs peuvent inviter des personnes éminentes auxquelles ils souhaitent rendre hommage en la nommant Membre d'Honneur. Les Membres d'Honneur n'ont pas droit de vote et ne peuvent pas exercer aucune fonction officielle au sein de leur Club. Le nombre ne peut pas dépasser 4 dans un laps de temps donné.

D- Membre Isolé :

a-) Si un Membre Actif réside dans une région d'un pays où il n'y a pas de Club Inner Wheel, l'Organe Directeur National de ce pays peut lui accorder le statut de Membre Isolé. La demande doit être faite à l'Organe Directeur National par son ancien Club ou son District si son ancien Club a été dissout. Le paiement de la taxe per capita due à l'International Inner Wheel doit être versé à cet Organe Directeur National. Ledit membre ne peut ni voter ni exercer de fonction.

b-) Pays sans Organe Directeur National : Tout Membre Actif Inner Wheel qui s'installe dans une région ou un pays où il n'y a pas de Club Inner Wheel peut accéder au statut de "Membre Isolé" sur demande adressée au Siège de l'International Inner Wheel par le Club dont il faisait partie, et moyennant paiement de la cotisation annuelle per capita à l'International Inner Wheel. Un tel membre ne peut ni voter ni exercer de fonction.

E- Transferts

Un membre Actif peut, dans des circonstances exceptionnelles être transféré dans un autre club Inner Wheel à condition que les deux Clubs soient d'accord et que le Comité de District en soit informé.

F- Membres Non Actifs

Lorsqu'un membre n'est plus à même de participer, pour raison de santé ou d'infirmité, il peut être qualifié de Membre Non Actif « en retrait », plutôt que démissionnaire.

G- Cessation d'adhésion

L'adhésion active prend fin si, au 31 décembre, faute de paiement de la cotisation annuelle ou par suite de la décision d'exclusion pour raisons graves, le membre concerné ayant un droit de réponse. La décision d'exclure un membre pour raisons graves doit être approuvée par un vote à bulletin secret à la majorité des deux tiers des membres du club et soumise à l'approbation du Comité Exécutif du District ou de l'International Inner Wheel pour les clubs non districtés. Le Comité Exécutif du Club avisera le membre concerné de ses intentions au moins 30 jours à l'avance par courrier recommandé envoyé à sa dernière adresse connue. Aucune décision définitive ne devra être prise sans médiation.

Tout membre qui s'adresse au tribunal sans avoir eu recours à toutes les dispositions relatives à un tel grief au sein de l'Inner Wheel pourra se voir interdire l'adhésion à tous clubs.

Choix du nom du club :

Lors de la création d'un nouveau Club Inner Wheel, les membres du nouveau club peuvent décider d'un nom géographiquement approprié. Si le club est affilié à un district, l'avis au préalable du Comité Exécutif de District est nécessaire avant de soumettre le nom à l'approbation de l'International Inner Wheel.

L'ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

Une candidate à un poste de l'International Inner Wheel, qu'elle soit élue ou nommée, ne peut

pas occuper en même temps une autre fonction officielle dans l'Inner Wheel. Aucune Past Présidente Internationale ne pourra présenter sa candidature pour l'Organe Directeur International.

1))- L'Organe Directeur International se compose des membres du Bureau et des Directeurs du Board (A + B).

A- Membres du Bureau

- La Présidente
- La Vice-Présidente
- L'Immédiate Past-Présidente
- La Trésorière
- La Présidente de la Constitution

Ces membres forment le Comité Exécutif et disposent chacun d'une voix. La voix de la Présidente est prépondérante. Quorum du Comité Exécutif : 3 membres.

B-Directeurs de Board

Il y a 16 Directeurs de Board. Chaque Directeur de Board dispose d'une voix.

DEVOIRS de l'Organe Directeur International

1-Conformément à la Constitution, l'Organe Directeur International contrôle et gère les affaires et les finances de l'association selon ses propres procédures. Ses décisions en matière de gestion sont définitives, mais en ce qui concerne les questions importantes, chaque Club, District ou Organe Directeur National peut faire appel contre une décision lors d'une Convention. Quorum : 75% de l'Organe Directeur International.

2-L'Organe Directeur International a compétence sur les clubs non-districtés et les districts sans Organe Directeur National.

2)) L'Organe Directeur International est élu comme suit :

A-Membres du bureau :

a)) Présidente :

- Conditions d'éligibilité :

Elle doit avoir été Présidente d'un Organe Directeur National, Directeur de Board ou Membre du Board ou Trésorière Internationale.

- Candidature :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut présenter la candidature d'un membre dûment qualifié pour les fonctions de Présidente. Ne peuvent être acceptées que les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont font partie les membres candidates.

- Vote :

Par vote électronique, chaque club ayant droit à 1 voix.

- Durée du mandat

La Présidente restera en fonction pendant un an seulement et ne pourra jamais plus exercer cette fonction.

L'immédiate Past-Présidente, la Présidente et la Vice-Présidente ne doivent pas être membres Inner Wheel issues du même pays ou du même Organe Directeur National.

b)) Vice-Présidente

Conditions d'éligibilité

Doit avoir été Présidente d'un Organe National, Directeur de Board IIW, Membre du Board ou Trésorière Internationale.

Candidatures :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut nommer un membre dûment qualifié pour la fonction de Vice-Présidente. Ne peuvent être acceptées que les candidatures

présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont font partie les candidates.

Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à 1 voix.

Durée du mandat :

La Vice-Présidente restera en fonction pendant un an seulement et ne pourra plus jamais exercer cette fonction.

c) Trésorière

Conditions d'éligibilité

Doit avoir servi dans un Organe Directeur National comme trésorière ou avoir été Présidente d'un Organe Directeur National.

Candidature :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut nommer un membre dûment qualifié pour la fonction de Trésorière. Ne peuvent être acceptées que les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont font partie les candidates.

Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à 1 voix.

Durée du mandat :

La Trésorière peut exercer cette fonction pendant un maximum de trois années consécutives seulement, mais devra présenter sa candidature et être réélue chaque année ; elle ne pourra plus exercer cette fonction.

Devoirs de la Trésorière :

Elle doit avoir des compétences informatiques, connaître les logiciels de comptabilité, savoir faire des opérations bancaires en ligne, utiliser les feuilles de calcul, gérer les budgets prévisionnels afin d'assurer la continuité dans les règlements aux fournisseurs, préparer les budgets, assurer l'intégrité financière de l'organisation et travailler en étroite collaboration avec le comptable et le comptable/commissaire aux comptes sur une base hebdomadaire.

d) Présidente de la Constitution

Conditions d'éligibilité :

Doit avoir déjà été membre de l'Organe Directeur International.

Candidatures :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut présenter la candidature d'un membre dûment qualifié pour la fonction de Présidente de la Commission des Statuts. Ne peuvent être acceptées que les candidatures présentées par les Comités de District d'un Organe Directeur National, dont font partie les candidates.

Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à 1 voix.

Vote et durée du mandat :

La Présidente de la Constitution pourra exercer cette fonction pendant un maximum de trois années consécutives mais devra présenter sa candidature chaque année et être réélue et ne pourra plus exercer cette fonction.

B- Directeurs de Board

Conditions d'éligibilité :

Pour être candidate à l'élection de Directeur de Board de l'Organe Directeur International, il faut être Past Représentante Nationale ou Past Présidente d'un Organe Directeur National.

Candidatures :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National ou un Comité de District ayant une

Représentante Nationale peuvent présenter la candidature d'un membre dûment qualifié pour le poste de Directeur du Board.

Vote :

Par voie électronique.

Les Directeurs du Board seront élus lors du même scrutin que les Membres du Bureau.

Chaque Club dispose de 16 votes qui devront tous être attribués à des candidates de pays différents. S'il y a plus de 16 candidates, chaque club devra impérativement ne devra voter que pour 16 candidates choisies dans la liste.

Le document électronique de vote ne doit notifier un vote que pour un total de 16 candidates.

Tout vote comportant plus, ou moins de 16 candidates sera déclaré nul.

Durée du Mandat :

Un Directeur du Board peut occuper cette fonction pendant deux années mais doit être élu chaque année.

Un membre Inner Wheel élue ou nommée à un poste au niveau de l'Organe Directeur National, du District ou du Club, ou qui est Immédiate Past-Présidente ou Immédiate Past-Gouverneur ne peut remplir en même temps une fonction au niveau de l'Organe Directeur International.

3-Réunions

A- Année hors Convention :

Une réunion de l'Organe Directeur International se tiendra une fois par an.

B- Année de Convention :

Une seconde réunion de l'Organe Directeur se tiendra la veille de la Convention.

L'Organe Directeur International peut faire passer une résolution sur des sujets urgents entre deux réunions. Une copie écrite de cette résolution sera envoyée à chaque membre de l'Organe Directeur qui donnera son avis favorable ou défavorable par écrit à l'Administrateur IIW. La décision doit être prise par une majorité de 75% des votants. Cette procédure doit être faite à l'initiative du Comité Exécutif IIW.

ELECTION DE L'ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

1A-Comité Exécutif :

La procédure d'élection de la Présidente, la Vice-Présidente, la Trésorière et la Présidente de la Constitution à l'Organe Directeur International est la suivante :

Les candidatures doivent être présentées à l'Organe Directeur National par les Comités de District auxquels les candidates appartiennent avec le consentement des intéressées.

Dans le cas où deux ou plusieurs candidates se présentent pour une même fonction par les Comités de District d'un même Organe Directeur National, une élection interne devra être organisée par ce dernier. L'Organe Directeur National devra informer les Comités de District du résultat de cette élection Interne.

1B. Directeurs du Board :

La procédure pour l'élection de Directeur du Board à l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel est la suivante :

Candidatures :

a) Un District qui a un Organe Directeur National peut présenter une candidate pour la fonction de Directeur du Board. Dans le cas où deux ou plusieurs candidatures seraient présentées pour cette fonction par les Comités de District d'un même Organe Directeur National, celui-ci devra organiser une élection interne. L'Organe Directeur National devra informer les Comités de District du résultat de cette élection Interne.

b) Dans le cas d'un district sans Organe Directeur National mais avec une Représentante Nationale, le Comité de District peut présenter une candidate au poste de Directeur de Board. Si les comités de district reçoivent 2 candidatures ou plus d'un même pays, la Représentante Nationale doit organiser une élection interne. La Représentante Nationale doit informer le Comité de District du résultat de cette élection interne.

2. Le Comité de District doit remplir les formulaires pour toutes les candidatures aux fonctions de membre du Bureau de l'Organe Directeur International et de Directeur de Board et les adresser au Siège de l'International Inner Wheel avant le 30 septembre.

3- Une liste des candidates, avec une brève description des fonctions assurées sera envoyée à tous les Clubs. Le vote exprimé devra parvenir au Siège de l'International Inner Wheel avant le 31 mars sinon il sera déclaré non valable. Tout vote provenant d'un Club qui n'aura pas payé sa cotisation per- capita, sera déclaré nul et non avenu.

4. Dans le cas où deux candidates obtiendraient le même nombre de voix, la voix de la Présidente sera prépondérante.

5. En cas de décès, de handicap ou de disqualification d'une candidate pendant l'élection au poste de Directeur de Board, l'élection aura lieu comme prévu. La candidate suivante qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera déclarée comme élue à la fonction de Directeur de Board à la place de la candidate décédée, handicapée ou disqualifiée.

6. Le résultat des élections aux fonctions de Présidente, Vice-Présidente, Trésorière, Directeurs de Board et Editrice de l'International Inner Wheel sera transmis à tous les Organes Directeurs Nationaux et aux Clubs non-Districtés simultanément.

7. En cas de vacance

. **de la Présidente**, la Vice-Présidente assurera cette fonction pour terminer l'année, ce qui ne l'empêchera pas d'accepter que sa candidature soit présentée et d'être élue Présidente.

. **de la Vice-Présidente**, l'Organe Directeur International pourra nommer un successeur dûment qualifié pour terminer l'année, ce qui ne l'empêchera pas d'accepter que sa candidature soit présentée et qu'elle soit élue Vice-Présidente.

. **de la Trésorière**, l'Organe Directeur International désignera un successeur dûment qualifié pour terminer l'année.

. **de la Présidente de la Constitution**, l'Organe Directeur International désignera une suppléante pour terminer l'année.

. **d'un Directeur de Board**, le poste restera vacant jusqu'au 30 juin.

COMITES/ COMMISSIONS

1. Comité Exécutif

Devoirs :

a- Le Comité Exécutif se compose de la Présidente, de la Vice-Présidente, l'Immediate Past Présidente, la Trésorière et la Présidente de la Constitution.

b- Le Comité Exécutif s'occupe de la gestion globale des affaires quotidiennes et des finances de l'International Inner Wheel au nom de l'Organe Directeur International.

c- Le Comité Exécutif arbitre au nom de l'Organe Directeur International les litiges à tous niveaux (Club, District, Organe Directeur National) en cas d'échec de la médiation aurait et une

décision finale sera appliquée.

2.Comité de la Constitution

Il est composé de la Présidente de la Constitution, de la Présidente et de la Vice-Présidente.

3-Comité de la Convention

Le Comité de la Convention se compose d'une Présidente Coordinatrice de la Convention, qui est nommée par l'Organe Directeur, parmi les membres proposés par le pays hôte au moment où il pose sa candidature.

Feront aussi partie de ce Comité la Vice-Présidente et la Trésorière IIW du fait de leurs fonctions, ainsi que d'autres Membres désignés en accord avec les directives relatives au schéma conducteur de la Convention. Par ailleurs, la Présidente de l'International Inner Wheel en titre lors de l'année de Convention sera Membre du Comité durant cette année.

ÉDITRICE/ MEDIA MANAGER

L'Editrice/ Média Manager n'est pas membre du Comité Exécutif, mais elle peut être invitée en tant qu'observatrice lorsque si nécessaire à assister aux réunions du Comité Exécutif International ou aux réunions de l'Organe Directeur International et à la Convention triennale avec les mêmes avantages qu'un Directeur du Board, y compris le paiement des frais engagés pour participer à ces réunions.

Conditions d'Eligibilité :

Doit avoir exercé une fonction au sein d'un Organe Directeur National ou d'un District pendant au moins un an au moment de sa candidature.

Candidatures :

Tout Comité de District peut présenter une candidate dûment qualifiée pour la fonction d'Editrice.

Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à 1 voix.

Durée du mandat :

L'Editrice peut rester en fonction pendant un maximum de trois années consécutives mais doit être réélue chaque année.

- En cas de vacance de son poste, le Board désignera un successeur qualifié pour terminer l'année.

Devoirs de l'Editrice/ Média Manager

Elle est responsable du site Internet de l'International Inner Wheel, de la communication sur les réseaux sociaux et de l'édition des supports de promotion ; elle doit donc être très compétente en informatique et en matière de rédaction, et maîtriser les technologies actuelles, les logiciels de graphisme et de publication et de mise en page.

FINANCES

L'exercice financier de l'International Inner Wheel commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

1-Cotisations

Chaque Club paiera à l'International Inner Wheel, pour tous ses Membres, une cotisation annuelle per capita dont le montant sera fixé de temps à autre à la faveur d'une Convention ou, si entre deux Conventions l'inflation de la Livre Sterling est telle que la taxe per capita doit être augmentée, l'Organe Directeur est autorisé à augmenter la taxe selon le pourcentage d'augmentation de l'index du coût de la vie au Royaume Uni, sans pouvoir toutefois

dépasser 5%. Toute proposition de modification de la taxe per capita lors d'une Convention devra être soumise par écrit à tous les Clubs au moins 4 mois avant la Convention.

2- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement de l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel seront prélevées sur les fonds de l'International Inner Wheel. Ces dépenses doivent être autorisées par le Comité Exécutif de l'International Inner Wheel.

3- Vérification des Comptes

Un Commissaire aux Comptes compétent, nommé annuellement par le Board sera chargé de vérifier les Comptes de l'International Inner Wheel. Les copies de l'état financier et le rapport de la réunion de l'Organe Directeur seront envoyées à tous les Clubs.

4- Paiements

Tout paiement prélevé sur les fonds de l'International Inner Wheel doit être effectué par chèque, virement, prélèvement ou transfert bancaire avec l'autorisation écrite et la signature de 2 membres du Comité Exécutif International Inner Wheel.

SYNDIC/ CURATEURS

L'Organe Directeur International a le pouvoir de se constituer en Société à Responsabilité Limitée au nom de l'International Inner Wheel, de détenir un bien immobilier et d'autres investissements ou actifs pertinents y compris et sans limitation des obligations d'état et des titres de placement, sur décisions qui prises par l'Organe Directeur International de temps à autre.

Les investissements à caractère spéculatif sont interdits.

L'Organe Directeur International peut nommer 2 curateurs chargés de la responsabilité des biens de l'International Inner Wheel.

1. Au nom de tous les membres, les syndics seront responsables de la gestion générale des biens qui leur sont confiés et feront procéder aux réparations et transformations importantes lorsqu'elle s'avèreront nécessaires.

2. L'Organe Directeur International indemniserà les syndics de responsabilités, coûts, réclamations et demandes de paiement encourus au titre de curateurs.

3. L'Organe Directeur International a le pouvoir de nommer ou de congédier les curateurs.

4. Le syndic doit être un Past-Membre du Board/ Past-Directeur du Board l'un de Grande Bretagne Irlande et le deuxième d'un autre pays.

REPRESENTANTE NATIONALE

Une Représentante Nationale peut être élue par tous pays ayant un ou plusieurs Districts comportant 4 Clubs ou plus, à la condition que le District ait une existence minimale de 2 ans.

Conditions d'éligibilité

1. Pays avec District (s), sans Organe Directeur National

La candidate doit être ou avoir été Suppléante de la Représentante Nationale, être ou avoir été past Gouverneur de District, Vice-Gouverneur, Secrétaire ou Trésorière de District, au moment où elle est candidate et élue. Une Suppléante qualifiée doit être élue en même temps que la Représentante Nationale. En cas de vacance la Suppléante de la Représentante Nationale assumera la fonction de Représentante Nationale et le (les) Comité(s) de District du pays concerné(s) élira (ont) une suppléante dûment qualifiée pour terminer l'année.

2. Pays ayant un Organe Directeur National

La candidate doit être ou avoir été une Suppléante de la Représentante Nationale, Past

Gouverneur de District, Vice-Gouverneur, Secrétaire ou Trésorière de District au moment où elle est candidate et élue. Elle doit aussi avoir fait partie de l'Organe Directeur National pendant au moins un an au moment de sa candidature. Une adjointe dûment qualifiée doit être élue en même temps que la Représentante Nationale.

En cas de vacance de la RN, la suppléante de la Représentante Nationale assumera la fonction.

L'Organe Directeur National concerné devra élire une Suppléante de la Représentante Nationale dûment qualifiée pour terminer l'année.

Candidatures :

Un District peut présenter une seule Représentante Nationale et une seule Suppléante. Les candidatures, avec l'accord des candidates, doivent être envoyées par écrit à l'Organe Directeur National ou à la Représentante Nationale s'il n'y a pas d'Organe Directeur National avant le 31 octobre. Dans le cas où deux ou plusieurs candidates seraient proposées par les Districts d'un même pays il faudra les départager par une élection interne. L'Organe Directeur National ou la Représentante Nationale enverra à tous les Clubs une liste des candidates avec description succincte des différents postes occupés auparavant, avec un bulletin de vote et une enveloppe pour le retour de ce courrier qui devra se faire avant le 15 février. Une Représentante Nationale ne peut pas exercer en même temps une autre fonction au club ou au district.

Vote

Tous les Clubs du pays concerné votent pour élire leur Représentante Nationale ainsi que sa Suppléante. Le vote se fait par voie électronique ou par courrier, chaque Club ayant une voix. L'élection se fait à la majorité simple.

Durée du mandat :

La Représentante Nationale peut occuper ce poste pendant deux années mais doit être élue annuellement avant le 31 mars.

Devoirs de la Représentante Nationale :

La Représentante Nationale est le lien entre le District et l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel, elle reçoit et envoie tous les documents. Il est essentiel qu'elle parle couramment l'anglais, la langue officielle de l'Inner Wheel. L'Organe Directeur National concerné doit élire une Suppléante de la Représentante Nationale dûment qualifiée pour terminer l'année. Dans un pays sans Organe Directeur National, la Représentante Nationale qui n'est pas un membre élu du Comité de District ne joue aucun rôle dans le fonctionnement du District.

La fonction de Représentante Nationale permet d'accéder à la fonction de directeur de Board.

AFFILIATION

Un Club Inner Wheel, ou un District ou un Organe Directeur National ne peut pas s'affilier (c'est-à-dire devenir membre) à d'autres organisations car il ne peut lier ses membres à des Statuts ou des décisions sur lesquels il n'a aucun contrôle. Toutefois les membres peuvent adhérer à d'autres organisations.

CONVENTIONS

1. Les Conventions Internationales

Elles se tiennent à intervalle d'un minimum de trois ans dans un lieu où selon l'avis de l'Organe Directeur International, les Déléguées Votantes de tous les pays participants à l'Inner Wheel pourront avoir libre accès. L'Organe Directeur International désignera le lieu

de la Convention.

2. Travaux de la Convention :

A. L'Organe Directeur International présente le Rapport Officiel et la situation financière qui auront été dûment vérifiés par le Commissaire aux Comptes.

B. Le montant de la taxe per capita à verser à l'International Inner Wheel sera fixé.

C. Les modifications et ajouts aux Statuts Internationaux seront examinés et des mesures appropriées prises.

D. Les modifications ou ajouts aux Règlements standards des Districts et aux Règlements standards des Clubs seront examinés et des mesures appropriées prises.

E. Les sujets d'intérêt général de l'Inner Wheel seront discutés.

3. Chaque pays qui envoie des Déléguées Votantes à la Convention décide de la prise en charge des frais de ces Déléguées.

4. Chaque Club, chaque Comité de District et chaque Organe Directeur National a le droit d'envoyer une Déléguée Votante et de nommer une suppléante en cas de vacance.

Chaque Membre du Comité Exécutif International (Officers), chaque Directeur du Board, chaque Représentante Nationale et chaque Past- Présidente de l'International Inner Wheel est Déléguée Votante.

Si les personnes citées ci-dessus ne peuvent pas être présentes, elles peuvent désigner comme mandataire (Proxy) une Représentante Nationale, une Past-Représentante Nationale, un Past-Directeur du Board, une Déléguée Votante d'un Comité de District ou la Mandataire Officielle IIW. La Mandataire Officielle IIW doit suivre strictement les directives données, mais les autres mandataires peuvent voter à discrétion si on les y autorise. Toute Déléguée votante, autre que la Mandataire Officielle de IIW ne doit pas détenir plus de 70 mandats. Tout membre Inner Wheel peut assister à la Convention en tant qu'observateur mais seules les Déléguées Votantes pourront participer aux travaux.

5. Vote

Chaque proposition ou amendement soumis au vote pour modifier les Statuts doit être adoptée à la majorité des deux tiers des Membres votant en personne ou via une proxy. Toutes les autres motions sont adoptées à la majorité simple.

6. Traduction

Chaque pays ou District qui envoie des Déléguées à une Convention peut demander une traduction simultanée des sessions de travail de la Convention dans sa langue ou dans une langue de son choix. Dans ce cas le pays ou le District demandeur devra prendre en charge le coût de cette traduction.

REGLES GENERALES

1. La Présidente Internationale, la Vice-Présidente ou en cas de circonstances exceptionnelles, une Past Présidente Internationale pourra présider la Convention sur proposition du Comité Exécutif International, ratifiée à la majorité simple lors de la réunion de l'Organe Directeur International qui se tiendra la veille de la Convention.

2. Seules les Déléguées Votantes participent aux travaux, sauf pour la présentation des propositions. Une Déléguée Votante peut désigner un autre membre Inner Wheel pour présenter une proposition à sa place, mais ne peut déléguer aucun autre droit ni autres responsabilités.

3. Toutes les Déléguées Votantes doivent s'adresser à la Présidente.

4. Les Déléguées Votantes ne doivent pas s'écarter de la proposition en discussion.

5. Si deux Déléguées Votantes ou plus se lèvent en même temps pour prendre la parole, la Présidente désignera l'ordre de prise de parole.

6. Chaque proposition doit être présentée par le Club, le District ou l'Organe Directeur National en

est l'auteur, ou par leurs mandataires dûment désignés.

7. Toute proposition doit être secondée avant d'être discutée.

8. La proposante d'une proposition ne peut pas parler plus de 3 minutes.

9. Les autres Déléguées Votantes prenant la parole au sujet d'une proposition ne peuvent pas parler plus de deux minutes.

10. La proposante d'une proposition a un droit de réponse d'une durée maximale de 3 minutes.

11. Aucune Déléguée Votante ne peut présenter ou seconder plus d'un amendement à chaque proposition, sauf si elle agit en tant que mandataire.

12. Tout amendement doit se rapporter à la proposition pour laquelle il a été proposé.

13. Tout amendement doit être proposé et soutenu avant d'être discuté.

14. Le proposant d'un amendement ne peut parler plus de 3 minutes.

15. Toute autre Déléguée Votante prenant la parole au sujet d'un amendement proposé ne peut parler plus de 2 minutes.

16. La proposante de l'amendement a un droit de réponse de 2 minutes.

17. Toute proposition visant à modifier les Statuts doit obtenir la majorité des 2/3 pour être adoptée.

18. Toutes les autres motions générales sont adoptées à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle de la Présidente est prépondérante.

19. Les propositions, amendements ou motions générales retirées avant la séance de travail sont considérées comme définitivement retirées. Ces points retirés ne seront ni débattus ni soumis au vote.

Lorsque le proposant ou le secondateur ne se présente pas pour prendre la parole lors de la session de travail, leur proposition, amendement ou motion générale sera considérée comme caduc(ue) et ne pourra être ni débattu (e) ni soumis (e).

Une proposition pourra être retirée avant que la session de travail ne débute qu'à la condition où les clubs, Districts ou Organe Directeur National qui l'ont présentée ou soutenue en ont discuté et se sont mis d'accord sur ce retrait.

MODIFICATION DES STATUTS

1. L'Organe Directeur de l'International Inner Wheel, les Organes Directeurs Nationaux, les Comités de District et les Clubs peuvent soumettre des propositions de modification des Statuts à la date requise. Les Clubs peuvent seulement soumettre des propositions de modifications des Statuts, après qu'elles aient été soumises à leur Comité de District pour vérification administrative et adéquation de la formulation.

Les Clubs Non Districtés doivent soumettre leurs propositions à l'International Inner Wheel qui vérifiera si la présentation et la formulation sont correctes.

2. Les propositions et amendements concernant les Clubs et Districts où il n'y a pas d'Organe Directeur National ne seront acceptés que s'ils viennent de ces Clubs et Districts et de l'Organe Directeur International. Seuls ces Clubs et Districts sans Organe Directeur National voteront ces propositions et amendements.

3. Toutes les propositions visant à modifier les Statuts doivent parvenir au Siège de l'International Inner Wheel au plus tard 18 mois avant la Convention.

a) Ces propositions DOIVENT être appuyées par un secondateur.

b) La proposante d'une proposition ne peut pas la seconder.

c) Les propositions présentées par l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel au nom de tous les membres ne nécessitent pas d'être secondées car elles doivent être approuvées par l'Organe Directeur International avant leur présentation.

4. Les Amendements à ces propositions doivent parvenir au Siège de l'International Inner

Wheel au plus tard six mois avant la Convention. En cas de rejet des propositions, amendements et motions générales faits pour améliorer ou changer la Constitution, la Commission des Statuts IIW le notifiera à la Représentante Nationale, aux Gouverneurs de districts et aux Présidentes de clubs des pays concernés et leur donnera les raisons du rejet.

5. Des motions générales peuvent être soumises selon une procédure similaire à celle des propositions et des amendements.

6.a) En cas d'urgence, et à condition qu'une notification écrite ait été faite au moins 30 jours à l'avance, ces statuts peuvent être modifiés au cours d'une réunion de l'Organe Directeur International avec un quorum de 75% des Membres de l'Organe Directeur, si la résolution est adoptée avec une majorité de 75% des présentes. Ces changements entreront immédiatement en vigueur pour une période ne dépassant pas 2 ans et seront ratifiés ou rejetés lors d'une Convention de l'International Inner Wheel, faute de quoi ils deviendront caducs.

b) En cas d'urgence et si le délai de 30 jours ne peut pas être respecté pour l'envoi de la notification écrite, ces Statuts peuvent être changés lors d'une réunion de l'Organe Directeur International réunissant un quorum de 75% des Membres de l'Organe Directeur, par une résolution qui devra être adoptée par une majorité de 75% des personnes présentes. De tels changements ne seront valables que jusqu'à la prochaine réunion de l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel.

Conservation de tous les bulletins de vote

Après la Convention, tous les bulletins de vote doivent être retournés au siège de l'IIW et gardés jusqu'à la fin de la Convention suivante (3 ans), lorsque les bulletins de vote de la Convention précédente doivent être détruits.

En cas de désaccord, la Présidente de la Constitution prendra la décision finale.

REGLEMENTS DE L'ORGANE DIRECTEUR NATIONAL

Les pays avec un Organe Directeur National peuvent établir des Règlements au niveau du National, des districts et des clubs. Ces Règlements sont basés sur la Constitution de l'International Inner Wheel mais permettent aux membres de jouir de leur statut de membre selon les coutumes et traditions de leur pays. Les Règlements ainsi que toutes modifications portées à ces règlements devront être approuvés par l'International Inner Wheel avant la mise en application. L'article de la section correspondant dans la Constitution doit être considéré comme référence pour les points non mentionnés dans ces règlements.

REGLEMENTS STANDARD DES CLUBS

1. Nom

Le Club doit porter le nom : « Inner Wheel Club de... »

2. Le Club comprend :

Membres Actifs- Membres Actifs Honorés- Membres d'Honneur.

A- L'Organe Directeur du Club

Les membres de l'Organe Directeur du Club doivent être élus par tous les Membres Actifs et les Membres Actifs Honorés du Club.

a) Membres du Bureau (Officers) :

-Présidente

-Vice-Présidente(s)

-Immédiate Past-Présidente

- Secrétaire
- Trésorière
- b) Autres Membres :**
- Correspondante de club
- Responsable des Relations Internationales
- c) Pas plus de 6 autres membres**

a), b), et c) forment le Comité Exécutif (l'Organe Directeur) du Club.

3 .Conditions d'éligibilité

Présidente et Vice-Présidente :

Doivent avoir siégé au Comité Exécutif pendant au moins un an au moment de leur entrée en fonction.

4.Candidatures

Les membres du Club peuvent présenter la candidature de membres répondant aux conditions d'éligibilité, avec leur consentement, pour les fonctions suivantes :

Membres du Bureau :

- Correspondante.
- Responsable des Relations Internationales.
- Pas plus de 6 autres membres
- Déléguées Votantes au Comité de District et leurs suppléantes.

Les candidatures pour les fonctions précitées doivent parvenir par écrit à la Secrétaire au moins 7 jours avant la réunion au cours de laquelle auront lieu les élections. Cette réunion doit se tenir avant le 31 mars.

Les Membres du Club doivent désigner et élire avec son consentement une Déléguée Votante à la Convention IIW lorsque celle-ci va avoir lieu et désigner une suppléante.

5.La Présidente

La Présidente est proposée et élue pour un mandat d'un an ou plus s'il n'y a pas de candidate prête à prendre ses fonctions, et si le club l'accepte.

Si la Présidente Fondatrice d'un club nouvellement créé le désire, elle peut avec l'accord de son Club, exercer son mandat pendant l'année entière Inner Wheel en plus de l'année partielle qui suit immédiatement la création du club.

6.La Vice-Présidente :

Elle est proposée et élue chaque année, et de préférence ne peut siéger à cette fonction après deux années consécutives.

7.L'Immédiate Past-Présidente

L'Immédiate Past Présidente ne pourra pas ni être candidate à une fonction ni siéger au Comité Exécutif de Club pendant l'année qui suit son année de fonction en tant qu'Immédiate Past-Présidente.

Elle peut siéger à l'Organe Directeur du district l'année qui suit celle où elle a occupé la fonction de Présidente de club.

8.Secrétaire

La Secrétaire est proposée et élue chaque année, et de préférence ne peut siéger plus de 3 années consécutives.

9. La Trésorière

La Trésorière est proposée et élue chaque année, et de préférence ne peut siéger plus de 3 années consécutives.

10.Correspondante du Club et Déléguée aux Relations Internationales

Elle est proposée et élue chaque année, et de préférence ne peut siéger plus de 3 années consécutives.

11.Autres Membres du Comité Exécutif

Elles sont proposées et élues chaque année, et de préférence ne peuvent siéger plus de 3 années consécutives.

12. Déléguées Votantes au Comité de District

A- Les Déléguées Votantes doivent avoir siégé au Comité Exécutif de leur Club pendant au moins un an à la date de leur Candidature.

B- Elles peuvent remplir leur fonction pendant trois années consécutives, à moins qu'elles ne soient élues au Comité Exécutif du District.

C- En cas de vacance, le Club désignera une remplaçante dûment qualifiée.

13. Adhésion des membres dans les Clubs

Comme énoncé dans les statuts de l'International Inner Wheel (Adhésion, 4ABC) :
Membre Actif – Membre Actif Honoré – Membred'Honneur.

14. Réunions

A- Réunions du Comité Exécutif : autant que nécessaires. Des réunions spéciales peuvent être demandées par la Présidente ou par deux membres du Comité.

B- Réunions du Club : comme convenu par les membres. Des réunions spéciales peuvent être demandées par la Présidente sur demande d'au moins 20% des membres et avec un délai d'au moins 48 heures.

C- Une Assemblée Générale Annuelle doit être organisée avant le 30 juin.

15. Vote

A- Le vote pour les élections se fera par scrutin.

B- En toutes autres occasions, le vote se fera à main levée, sauf dans le cas où un tiers au moins des membres présents et ayant le droit de vote demande de procéder autrement.

C- En cas de d'égalité, la voix de la Présidente est prépondérante.

D- Les procurations sont interdites.

16. Quorum

A- Réunion du Comité Exécutif — 4 membres dont 2 au moins font partie du Bureau.

B- Réunion du Club — 20% des membres du Club.

17. Formation :

Tous les clubs doivent recevoir une formation chaque année soit par les districts, soit par des personnes désignées par le district. Les clubs non-districtés reçoivent chaque année une formation de IIW ou de personnes désignées par IIW.

18. Finances et vérification des comptes.

A- L'exercice financier couvre la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

B- Cotisations : Tous les membres paient au 1^{er} juillet une cotisation annuelle dont le montant a été défini par le Club. Tout membre n'ayant pas réglé sa cotisation dans les trois mois recevra une notification écrite de la Secrétaire. Les nouveaux membres adhérant en cours d'année peuvent bénéficier d'une réduction de cotisation si le Comité Exécutif le juge bon.

C- Dépenses

Les dépenses nécessaires pour mener à bonne fin les activités du Club seront prélevées sur les fonds du Club.

D- Paiements : Tout paiement prélevé sur les fonds du Club sera effectué par chèque, par virement, prélèvement, transfert de banque ou opération bancaire en ligne signé par un des Membres du Bureau du Club : la Présidente, la Trésorière ou la Secrétaire avec l'accord d'un autre Membre du Bureau.

E- Vérification des comptes

Les comptes du Club seront vérifiés et des copies distribuées aux membres au moins 4 jours avant l'Assemblée Générale annuelle.

19. Démission

La lettre de démission doit être adressée à la Secrétaire du Club un mois avant sa prise

d'effet avant le 31 mai. La cotisation et toutes autres sommes dues au Club devront être versées jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle la démission prend effet.

REGLEMENTS STANDARD POUR LES DISTRICTS

1. NOM

Le Comité est désigné sous le nom de « Comité de District Inner Wheel N°... », le numéro lui étant attribué par l'International Inner Wheel qui en définit également les limites géographiques.

2. ORGANE DIRECTEUR

L'Organe Directeur du District est le Comité de District **A+B+C** comme suit :

A- Membres du Bureau (Officers)

- Gouverneur.
- Vice-Gouverneur
- Immédiate Past-Gouverneur
- Secrétaire
- Trésorière.

B- Membres de droit habilités à voter (Ex-Officio members)

- Présidente ou Déléguée à l'Extension si élue.
- Présidente de l'extension si élue
- Déléguée aux Relations Internationales
- Editrice.
- Responsable Internet

C- Déléguées Votantes des Clubs

2 Déléguées Votantes de chaque Club ou leurs suppléantes.

Une Déléguée supplémentaire peut être élue pour les Clubs de 51 et plus membres actifs et actifs honorés

Le Comité Exécutif de District est formé par **A+B**

3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Gouverneur :

Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District au moins un an à la date de la présentation de sa candidature et avoir été également membre du Bureau d'un Club. Il ne doit pas être du même Club que le Vice- Gouverneur ou l'Immédiate-Past-Gouverneur.

Vice-Gouverneur:

Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature et avoir également été membre du Bureau d'un Club. Il ne doit pas être du même Club que le Gouverneur ou l'Immédiate Past Gouverneur.

Secrétaire et Trésorière : Doivent avoir siégé à un Comité de District pendant au moins un an à la date de la présentation de leur candidature.

Présidente ou Déléguée à l'Extension :

Doit avoir siégé comme membre du Bureau d'un Comité de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Présidente ou Déléguée aux Relations Internationales :

Doit avoir siégé à un Comité de District et avoir été membre de la Commission aux Relations Internationales du District, si elle existe, pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Editrice :

Doit avoir siégé à un Comité de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Responsable Internet

Doit avoir siégé au Comité de District ou avoir été Correspondante de Club pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Déléguées Votantes et leurs Suppléantes :

Doivent avoir siégé au Comité Exécutif de club pendant un an à la date de la présentation de leur candidature.

Une candidate à une fonction au Comité Exécutif du District ne doit pas siéger en même temps au Comité de son Club. Lorsqu'un District se divise, les membres du nouveau District peuvent garder dans ce nouveau District les qualifications qu'ils possédaient dans l'ancien.

4. CANDIDATURES ET DUREE DES MANDATS

Les fiches de candidatures doivent parvenir par écrit à la Secrétaire de District avant le 1^{er} février. Tous les Clubs peuvent présenter les candidatures, avec le consentement des candidates répondant aux conditions requises pour les fonctions suivantes :

Gouverneur :

Candidature et élection annuelle, mais peut rester en fonction pour une seconde année consécutive s'il n'y a pas de candidate pour la fonction de Gouverneur.

Vice-Gouverneur

Candidature et élection annuelle, mais peut rester en fonction pour une seconde année consécutive s'il n'y a pas de candidate pour la fonction de Vice-Gouverneur.

Secrétaire, Trésorière, Présidente ou Déléguée à l'Extension, Présidente ou Déléguée aux Relations Internationales, Editrice, Responsable Internet :

Candidature et élection annuelle, elles peuvent rester en fonction pour une période maximale de trois années consécutives.

5. REPRESENTANTE NATIONALE, ADJOINTE A LA REPRESENTANTE NATIONALE, DIRECTEUR DU BOARD ET EDITRICE

Candidatures :

A- Les nominations, avec le consentement des candidates, peuvent être présentées par le(s) Comité(s) de District et doivent être envoyées par écrit à la Représentante Nationale. Ces candidatures écrites doivent lui parvenir avant le 31 octobre.

B- Une liste des candidates et une brève liste des fonctions exercées, doivent être envoyées par la Représentante Nationale à tous les Clubs avec un bulletin de vote officiel et une enveloppe, à retourner à la Représentante Nationale avant le 15 février. Pour avoir le droit de voter, les Clubs doivent avoir payé leur cotisation per capita avant le 31 octobre.

Chaque Club a droit à une voix.

C- Les enveloppes de vote seront ouvertes et les votes comptabilisés par une personne responsable ; les résultats seront envoyés immédiatement au Siège de l'International Inner Wheel en Angleterre.

DEVOIRS DES MEMBRES DU BUREAU

6- LE GOUVERNEUR doit :

A- doit présider toutes les réunions du Comité de District et en tant que Présidente du Comité Exécutif, superviser le travail et les activités du District.

B- elle est membre de droit de tous les Comités. En cas de vacance du Gouverneur, le Vice-Gouverneur assumera ses fonctions.

7- LE VICE-GOUVERNEUR

Le Vice-Gouverneur doit remplacer le Gouverneur en son absence.

8- LA SECRETAIRE doit :

- A-Envoyer les convocations aux réunions et archiver procès-verbaux et autres compte-rendus.
- B-S'occuper de la correspondance.
- C-Envoyer la liste des candidatures proposées, avec une courte énumération des fonctions exercées, aux Secrétaires des Clubs, avant le 14 février.
- D-Présenter un rapport annuel au Comité de District.
- E-Elle est membre de droit de tous les Comités.

9- LA TRESORIERE doit :

- A-Veiller sur les fonds du District.
- B-Soumettre au Comité de District un rapport sur la situation financière

RÔLE DES MEMBRES DE DROIT

10- Présidente ou déléguée à l'extension

- A-Si une Commission à l'Extension est élue, elle préside cette Commission.
- B-Elle est en charge de la promotion de l'Extension dans le District.

11- Présidente ou déléguée aux Relations Internationales

- A-Elle préside la Commission aux Relations Internationales si un ladite commission est élue.
- B-Elle encourage la correspondance avec les Clubs contact, organise des échanges, des visites et encourage des actions pratiques d'aide internationale.
- C-Elle encourage les membres à rencontrer des membres d'autres pays.

12- Editrice

L'Éditrice est responsable du Bulletin du District ou de toutes autres Publication similaires.

13- Responsable internet

Elle est responsable du site internet du district.

VACANCE

En cas de vacance dans une des fonctions reprises ci-dessus, N°7 à 12, le Comité de District désignera une remplaçante dûment qualifiée pour terminer l'année. En cas de vacance à la fonction de Gouverneur voir N°6.

14- L'Immédiate Past-Gouverneur

Elle ne pourra être élue à une fonction dans le Comité Exécutif du District ou dans le Comité de District pendant l'année qui suit son année comme Immédiate Past- Gouverneur.

15- Les déléguées votantes de club

Elles représentent leur club au Comité de District.
Les Déléguées Votantes ne peuvent siéger pendant plus de trois années consécutives, à moins d'être élues au Comité Exécutif du District.

16- Déléguée votante à la Convention IIW

Le Comité du District a le droit d'envoyer une Déléguée Votante et de nommer une suppléante en cas de vacance.

17- Devoirs du Comité de District

- A-Il est en fonction du 1^{er} juillet au 30 juin.
- B-Il supervise et coordonne les activités des Clubs.
- C-Il organise de nouveaux Clubs dans le District.
- D-Il fixe le montant des cotisations au district
- E-Il élit avant le 31 mars :
 - a- Les Membres du Bureau de District.
 - b- L'Éditrice de District.
 - c- La Déléguée à l'Extension.
 - d- La Déléguée aux Relations Internationales.
 - e- Des Membres des Commissions si jugés nécessaires.

F-II encourage à poursuivre les objectifs de l'Inner Wheel au sein du District.

G-II encourage les relations amicales entre les Clubs du District.

18- Réunions du Comité de District

A-Le Comité de District doit se réunir au moins 2 fois par an, sauf dans le cas où un District préfère n'avoir qu'une seule réunion par an pour des raisons géographiques ou climatiques; l'une des réunions sera l'Assemblée Générale Annuelle.

B-L'Assemblée Générale Annuelle devra inclure dans son ordre du jour la présentation puis quitus du rapport du Gouverneur qui pourra aussi être fait par la Secrétaire, la présentation et l'acceptation des comptes par la Trésorière et la nomination d'un Commissaire aux Comptes ou d'un expert indépendant ; et aussi toutes les motions à soumettre à l'Assemblée Générale et autres questions pertinentes.

C-Une réunion extraordinaire peut être organisée à la demande de 50% des Clubs.

D-Les points à inscrire à l'ordre du jour doivent être communiquées à la Secrétaire de District au moins 30 jours avant la réunion.

E-La convocation à la réunion accompagnée de l'ordre du jour, doit être envoyée à toutes les secrétaires de clubs au moins 14 jours avant la réunion.

19- VOTE

A-Les votes aux élections doivent se faire par voie de scrutin.

B-Les autres votes se font à main levée, à moins que le vote par scrutin ne soit demandé par la majorité des Déléguées Votantes présentes à la réunion.

C-En cas d'égalité, la voix du Gouverneur sera prépondérante.

Le vote peut être fait par correspondance sur approbation du Gouverneur ; le scrutin sera déclaré clos 14 jours après la date d'envoi des propositions ou avant si tous les votes des membres ont été reçus.

Les décisions prises au moyen d'un vote par correspondance seront confirmées lors d'une prochaine réunion du Comité de District.

D-Seuls ont droit de vote les clubs à jour de leurs cotisations.

20- QUORUM

Le quorum est atteint avec 50% du Comité de District ou de toutes Commissions permanentes.

21- COMITES & COMMISSIONS

Comité Exécutif

Membres du Bureau (Officers).

Membres de droit habilités à voter (ex-officers).

Un membre ne peut pas siéger au Comité Exécutif du District pendant plus de 6 années consécutives à moins qu'il ne soit élu Vice- Gouverneur.

Si le Comité de District de l'année juge inutile l'une ou l'autre des Commissions suivantes, il ne sera pas nécessaire de les nommer.

Commission en charge de l'extension

Déléguée à l'Extension (Présidente).

Membres (pas plus de 4) ayant été Déléguées Votantes au Comité de district pendant un an au moins à la date de la présentation de leur candidature.

Commission aux Relations Internationales

Responsable des Relations Internationales (Présidente).

Membres (pas plus de 4) ayant été Déléguées Votantes au Comité de District ou

Responsables des Relations Internationales de leur Club pendant un an au moins à la date de

la présentation de leur candidature.

Les Membres de cette commission sont rééligibles annuellement pour une durée maximum de trois années consécutives, à moins d'être élues Présidentes de la Commission.

Les Présidentes de ces Commissions ne sont pas rééligibles dans la même Commission pendant l'année qui suit la fin de leur mandat.

Autres Commissions

Les Comités de District peuvent élire autant de Commissions que jugées nécessaires.

22- FINANCES ET VERIFICATION DES COMPTES

A-L'Exercice financier couvre la période du 1^{er} juillet jusqu'au 30 juin.

B-Cotisations :

Chaque Club doit payer au District avant le 31 octobre, une cotisation dont le montant est fixé par la majorité des 2/3 des membres du Comité de District lors de l'Assemblée Générale annuelle. Cette résolution doit figurer à l'ordre du jour.

D-Dépenses

Les dépenses nécessitées par les activités du District sont prélevées sur les fonds du Comité du District.

Les paiements prélevés sur les fonds du District seront effectués par chèque, virement, prélèvement ou transfert de banque et signés par 2 des membres suivants : Gouverneur, Trésorière et Secrétaire. La responsabilité de la gestion correcte des comptes est partagée par ces personnes. Les finances du District ne doivent pas n'être contrôlées que par une seule personne.

E-Vérification des comptes :

Les comptes du Comité de District seront vérifiés annuellement et communiqués à tous les Clubs.

MANUEL D'INFORMATIONS GENERALES

Les fascicules d'information concernant les rubriques suivantes sont disponibles auprès du Siège de l'International Inner Wheel ou sur le site internet : www.internationalinnerwheel.org

Formation d'un Club

Division d'un Club

Fusion de Clubs

Dissolution d'un Club

Formation d'un District

Fonctionnement d'un District

Division d'un District

Fusion de districts

Dissolution d'un District

Formation d'un Organe Directeur National

Dissolution d'un Organe Directeur National

Création du poste de Représentante Nationale et de Suppléante de la Représentante Nationale

QU'EST-CE QUE L'INNER WHEEL?

L'Inner Wheel est basée sur l'amitié et le service personnel. Ce n'est pas à proprement parler une organisation de collecte de fonds, mais chaque club sélectionne ses propres projets et la façon de les mener à bien.

L'une des plus grandes caractéristiques de l'Inner Wheel c'est de fournir une plate-forme qui permet aux membres de se connaître et ainsi de contribuer à l'amitié et à l'entente internationale.

Des Conventions Internationales se tiennent à intervalles réguliers ; tous les membres peuvent y assister.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

L'International Inner Wheel forme un lien entre les membres du monde entier sur tous les Continents.

Les Membres peuvent communiquer entre eux à travers l'échange de correspondance, les visites et aussi en s'associant à des projets internationaux. Les voyages de la Présidente Internationale rapprochent les membres qui découvrent les activités menées dans des territoires très différents. Les clubs sont au service de leurs propres communautés aussi bien qu'au-delà des frontières du pays.

Pour apprécier pleinement la force et les traditions de l'Inner Wheel il faut bien sûr se référer à l'inspiration, la dévotion et à la vision de notre Fondatrice, Mrs. Oliver Golding (Margarette) qui a créé le premier club Inner Wheel à Manchester en 1924, et aussi à tous les membres qui nous ont si bien guidés depuis des années.

Les fondations sur lesquelles l'International Inner Wheel s'est construite, furent posées en 1934, lorsque l'Association des Clubs Inner Wheel de Grande Bretagne et Irlande s'est créée avec comme Présidente Fondatrice Mrs. Oliver Golding et Secrétaire Mrs. Nixon, toutes deux membres du Club de Manchester en Angleterre. Elles ont réalisé que l'union fait la force et eurent la sagesse et l'intuition de regrouper les Clubs en Districts et ensuite, de réunir les Districts pour former une Association.

Dès le début de son existence, l'Inner Wheel s'est propagée dans d'autres pays : Ballarat (Australie), Bergen (Norvège), Napier (Nouvelle Zélande), Winnipeg (Canada) et Port-Elizabeth (Afrique du Sud) furent parmi les premiers clubs formés. En 1947 les mots « Grande Bretagne et Irlande » furent retirés de la dénomination qui devint « Association des Clubs Inner Wheel ».

En 1962, pour la 1^{ère} fois, des membres de pays autres que la Grande-Bretagne et l'Irlande furent invités à siéger au conseil d'administration, mais il a fallu attendre 1967 pour que soit créé l'International Inner Wheel, donnant ainsi à des membres qualifiés issus de tous pays l'opportunité de devenir « officers » (Membres du Bureau) et, entre autres, Présidente Internationale.

En 1993, Il a été convenu de restructurer l'Organe Directeur International qui comprend désormais les Membres du Bureau et les Directeurs du Board, limitant ainsi le nombre de personnes siégeant à l'Organe Directeur.

En 2012, il a été convenu que la Présidente de la Constitution serait Membre de droit du Comité Exécutif de l'Organe Directeur International Inner Wheel.

THEME DE L'INTERNATIONAL INNER WHEEL

Chaque année la Vice-présidente soumet un thème au Comité Exécutif de l'International Inner Wheel pour approbation. Aucun thème alternatif ne saurait prévaloir sur le thème international.

Le terme « International Inner Wheel » ne doit pas figurer en 1^{ère} ligne sur les en-têtes des documents des Clubs, des Districts et des Organes Directeurs Nationaux.

LA CONSTITUTION (statuts)

Les Statuts de l'International Inner Wheel s'appliquent à tous les membres et définissent l'emblème, les objectifs, les conditions requises pour devenir membre, la procédure d'élection des dirigeants de l'International Inner Wheel et des Directeurs du Board.

La langue officielle est l'anglais.

Toutes les Chartes sont accordées par l'International Inner Wheel et signées par la Présidente Internationale. Quand un nouveau Club est créé au sein d'une Association ou d'un Organe Directeur National, la Charte doit être signée par la Présidente Internationale et par la Présidente de l'Association/Conseil National ou par la Représentante Nationale.

Quand un nouveau Club créé n'a pas d'Organe Directeur National, la Charte sera signée par la Présidente Internationale et la Représentante Nationale, s'il y en a une.

La Charte n'est envoyée qu'après paiement de la cotisation « per capita » .

STRUCTURES AU NIVEAU NATIONAL

1.

(a) Des pays avec un grand nombre de Clubs et de Districts, un Organe Directeur National et une Représentante Nationale élue.

(b) Des pays avec quelques Clubs et Districts et une Représentante Nationale Elue.

(c) Des pays avec peu de Clubs regroupés dans un ou plusieurs Districts, mais sans Représentante Nationale élue.

(d) Des pays sans structure nationale ni District mais qui ont quelques clubs non-districtés.

Des districts et des clubs à l'intérieur d'un périmètre établi peuvent former un Organe Directeur National (au minimum 2 Districts). L'Organe Directeur National (ODN) est constitué par les Membres élus du Bureau, les autres membres du Conseil et une Représentante Nationale élue. Voir **(a)** ci-dessus.

Dans le cas d'un seul District ou d'un groupe de Districts ayant une Représentante Nationale, celle-ci doit rendre compte du travail des Districts et assurer la liaison avec l'International Inner Wheel. Voir **(b)** ci-dessus.

Il est possible de diviser un District.

Un District est dissous lorsque le nombre de clubs est moins de 4.

Les clubs deviendront alors des clubs non-districtés (voir **(d)** ci-dessus), ou pourront adhérer à un District voisin.

Il n'y a pas de restriction quant au nombre de membres dans un Club. Si l'on estime qu'un Club est trop grand pour fonctionner de façon satisfaisante, il peut être divisé. Dans ce cas, il faudra élire un nouveau Comité Exécutif pour la nouvelle entité.

Quand un Club voit ses effectifs diminuer, il pourra continuer à fonctionner aussi longtemps que ses membres le souhaitent. Il est possible de dissoudre le Club et de permettre aux membres de rejoindre d'autres Clubs si elles le désirent. Des petits clubs peuvent fusionner.

LES REGLEMENTS NATIONAUX

Les règlements intérieurs (Bye-Laws) au niveau du Club, du district et du pays doivent recevoir l'approbation du Comité Exécutif de l'International Inner Wheel. Ces règlements nationaux permettent aux membres d'adhérer tout en respectant les coutumes et traditions de leur pays.

REUNIONS DE CLUB

Il est d'usage que les Clubs aient une réunion par mois bien que certains d'entre eux préfèrent se réunir tous les quinze jours. L'assiduité n'est pas obligatoire. Lorsque les Clubs reçoivent un conférencier à chaque réunion, les sujets inhérents au club seront traités avant son arrivée. Les points concernant le club devant être traités de façon régulière, il est opportun parfois d'organiser des réunions de travail séparées.

La procédure ci-après est suggérée :

Ouverture de la séance par la Présidente.

Excuses des membres absents.

Lecture des minutes, approbation et signature.

Affaires courantes.

Courrier.

Rapports.

Questions diverses.

Le résumé et l'explication des minutes de l'International Inner Wheel, de l'Organe Directeur National et du District seront faits lors des réunions du Club.

1-En cas de discussion, la Présidente doit rester impartiale et veiller à ce que les décisions prises soient en accord avec les souhaits de la majorité des membres.

2-Les membres qui prennent la parole doivent s'adresser à la Présidente.

3-Une proposition ne sera soumise à débat qu'après avoir été secondée.

4-Un amendement à une proposition doit y apporter une amélioration ou une modification ; tout amendement sera soumis au vote de l'Assemblée avant la proposition.

5-Le déroulement et l'ordre du jour de la réunion sont du ressort de la présidente.

6-Lors de toute réunion, en cas d'égalité de voix, celle de la Présidente est prépondérante.

7-Le Club doit suggérer aux déléguées des consignes de vote lors des réunions de District mais devrait leur donner la possibilité de voter librement après avoir entendu l'exposé des différents points de vue ou en cas d'amendements.

LES NOUVEAUX MEMBRES

Les membres Inner Wheel peuvent inviter des épouses de Rotariens des clubs de la zone ainsi que d'autres femmes susceptibles de devenir d'éventuels futurs membres du club.

Depuis 2005 des Clubs « Nouvelle Génération », avec des modalités de réunions plus souples, ont été créés pour encourager l'adhésion de femmes plus jeunes qui travaillent. Pour plus d'information contacter le Siège de l'International Inner Wheel.

ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

La procédure suivante pour accueillir les nouveaux Membres est une suggestion :

En début de réunion, la Présidente rappelle les objectifs de l'International Inner Wheel, (Manuel de la Constitution, page 1) puis s'adresse à chaque nouveau Membre par son nom avec les paroles suivantes :

« On t'a demandé de devenir membre de notre club Inner Wheel parce que nous sommes certaines que tu accepteras avec joie les devoirs d'amitié et de service qui incombent à tout membre Inner Wheel.

Nous pensons qu'il te plaira d'être membre de notre Organisation véritablement Internationale et que tu participeras pleinement et activement à la vie de notre club.

Nous espérons que tu te sentiras entre amies et que tu prendras plaisir à participer à toutes les activités Inner Wheel. »

La Présidente demande à toute l'assistance de se lever et s'adresse au nouveau Membre:

« , au nom des membres du club Inner Wheel..... , je te souhaite la bienvenue »

Puis elle s'adresse aux membres du club :

« Je vous présente notre nouveau Membre et vous demande de lui témoigner votre amitié. »

ANNIVERSAIRES DE CLUBS

La date d'enregistrement du Club ainsi que la date de la réunion de formation du Club sont inscrites sur la Charte et peuvent toutes deux être considérées comme dates officielles de l'Anniversaire du Club. Il arrive parfois qu'une célébration spéciale de l'anniversaire ait un caractère particulier et amène à rappeler les objectifs de l'Inner Wheel.

VISITES INTER-CLUBS

Les visites entre clubs élargissent le cercle de l'amitié et offrent l'opportunité d'échanger les idées.

VISITEURS

L'heure et le lieu des réunions pouvant changer en cours d'année, il est conseillé aux membres qui désirent rendre visite à un autre club d'en avvertir la Secrétaire du Club par téléphone.

Les membres à qui on demande de prendre la parole lors de leur visite à un club d'un autre pays que le leur, s'expriment à titre personnel. Elles doivent veiller à ce que les faits et informations mentionnés s'avèrent exacts et à jour.

TRANSFERT

Un membre qui déménage dans une autre ville peut être transféré au Club Inner Wheel de cette ville. La Secrétaire de l'ancien Club se mettra en rapport avec la Secrétaire du nouveau Club.

Tout ajustement ou cotisation fera l'objet d'un accord accord entre les trésoriers des clubs concernés.

Si un membre d'un Club Non-Districté souhaite un transfert, la demande doit être faite au Siège de l'International Inner Wheel.

Lorsqu'un membre s'installe dans une région ou une ville où il n'y a pas de Club Inner Wheel, elle peut garder son statut de membre de son Club d'origine. Toutes questions relatives à la cotisation sont à régler par le club concerné.

FINANCES – CLUBS

Les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Inner Wheel à tous les niveaux proviennent de la cotisation des membres. En fixant le montant de la cotisation annuelle le Club doit s'assurer qu'il couvrira la taxe per capita due à l'International Inner Wheel, les cotisations dues à l'Organe Directeur National et au District (quand ils existent) et qu'il sera suffisant pour couvrir les dépenses courantes du Club.

Quand un Club fait partie d'un District et que le District n'a pas prévu de supporter les frais de déplacement à l'Assemblée de District, le compte de fonctionnement du club doit être suffisamment approvisionné pour rembourser les frais de voyage des Déléguées votantes à l'Assemblée de District. Une Déléguée votante doit toujours accepter ces remboursements car il est de la politique de l'Inner Wheel de veiller à ce qu'aucun membre ne refuse une fonction en raison des dépenses qu'elle implique.

Les Clubs non-Districtés doivent payer la cotisation per-capita due à l'International Inner Wheel directement au Siège International.

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-paiement des cotisations per capita, ils ne pourront ni voter ni participer à d'autres activités de l'Inner Wheel.

TRESORIERE

La Trésorière est garante des fonds du Club y compris les sommes collectées par les sous-commissions.

Tous les paiements effectués sur les comptes du Club seront effectués par chèque, virement, prélèvement, transfert de banque ou opération bancaire en ligne signé par un membres du Bureau (Présidente, Trésorière et Secrétaire) avec l'approbation d'un autre membre du Bureau. La responsabilité des procédures comptables incombe à ces 2 personnes. Les finances du Club ne doivent pas être contrôlées que par une seule personne.

Deux comptes distincts doivent être tenus :

N°1 : Le Compte Fonctionnement

N°2 : Le Compte Œuvres Sociales

À chaque réunion, la Trésorière doit faire un rapport de la situation financière des deux Comptes

Vérification des Comptes

Les comptes du Club seront vérifiés et le bilan sera communiqué à tous les membres au moins 4 jours avant l'Assemblée Générale.

Compte N°1 : Compte Fonctionnement

Il couvre toutes les cotisations dues à l'Inner Wheel : à l'International Inner Wheel, à l'Organe National, au District ; plus les frais tels que fournitures de bureau, timbres, téléphone, imprimerie, location de locaux, honoraires des conférenciers, et tous les autres frais d'administration jugés nécessaires.

Compte N°2 : Compte Œuvres Sociales

Tous les fonds récoltés pour le service et œuvres de bienfaisance, auxquels d'autres personnes que les Membres ont contribué, doivent être utilisés uniquement dans ce but. Ils ne doivent pas servir à couvrir les dépenses de fonctionnement du Club.

Affectation des fonds pour œuvres sociales.

Tous les Membres doivent avoir l'occasion de donner leur avis. Toutefois on gagnera du temps si le Comité Exécutif de Club fait des propositions lors de l'Assemblée Générale afin qu'elles soient discutées et votées par la majorité des membres.

Levée de fonds

Chaque Club est libre de choisir les moyens différents pour collecter des fonds. En voici quelques-exemples : tombola, loto, vente de charité, friperies, brocante, vide- greniers, vente d'objets réalisés par les membres, tournois de jeux, soirée avec conférencier, défilés de mode . . .

EXTENSION

Aucun Membre n'est autorisé à parler au nom de l'International Inner Wheel sans avoir consulté au préalable le Siège de l'Organisation.

Tous les Membres doivent profiter de toutes opportunités pour parler de l'Inner Wheel en particulier lorsqu'elles rencontrent de futurs membres potentiels, mais il est important de se familiariser avec le Manuel de la Constitution et de connaître l'histoire de cette organisation mondiale afin de donner des informations correctes.

Extension au sein des Districts

La Commission à l'Extension ou la Déléguée à l'Extension en a la responsabilité au sein du District.

La Présidente de la Commission ou la Déléguée à l'Extension doit en premier lieu contacter le Club Rotary ou un Club Inner Wheel pour parrainer un nouveau Club. Si ceux-ci ne manifestent aucun intérêt, des femmes qui désirent rejoindre l'Inner Wheel peuvent être contactées directement si elles manifestent le désir de former un Club ou de devenir membre d'un Club existant.

REUNIONS DE DISTRICT

Voir Règlement District 17, A, B, C, D, E

Assemblées

Ce sont des réunions de groupe, réunissant les Présidentes de Club, Secrétaires, Trésorières, Correspondantes et Déléguées aux Relations Internationales, chaque groupe étant présidé par le membre du bureau ou le Membre du Comité Exécutif le plus approprié. Ces réunions permettent à chaque responsable de mieux connaître sa fonction et offrent l'occasion de discuter d'idées nouvelles. Elles sont particulièrement profitables aux membres qui occupent une fonction pour la 1^{ère} fois.

Rallyes

Le Rallye est rassemblement de tous les Clubs du District auquel sont invités tous les membres. Ce n'est pas une réunion de travail, mais c'est l'occasion pour tous les Membres des Clubs de se rencontrer à l'échelle du District.

Des réunions de service International, des réunions entre districts ou entre Pays suscitent également beaucoup d'enthousiasme parmi les Membres.

CORRESPONDANCE

La convention d'appellation qui suit devra être respectée pour tous écrits :

Le nom du Club sera : Inner Wheel Club..... (nom).

Le nom du District sera : District.... (nombre) suivi de.....(Pays/ouRégion Géographique) et le nom de l'Organe Directeur National sera celui de ou des pays ou régions géographiques.

Clubs faisant partie d'un District :

La procédure est la suivante : le club s'adresse au District, le District d'adresse à l'Organe Directeur National ou la Représentante Nationale, s'il y en a une. Ceux-ci en référeront au Siège de l'International Inner Wheel si cela est nécessaire. Cependant dans des circonstances spécifiques, un club peut écrire directement au Siège de l'International Inner Wheel ou à l'Organe Directeur National, mais des copies de cette correspondance doivent être envoyées à la Représentante Nationale et à la Secrétaire du District.

Clubs non-Districtés

Les Clubs non-Districtés s'adressent directement au Siège de l'International Inner Wheel.

ELECTIONS

Il existe 4 types d'élections : (1) club ; (2) district ; (3) Association ou Organe Directeur National ; (4) International Inner Wheel

1. Les membres proposent des candidatures pour le Comité Exécutif de club
2. Les Clubs proposent des candidatures pour le Comité Exécutif du District.
3. Le(s) Comité(s) de District propose(nt) les candidatures pour l'Association ou l'Organe Directeur National.
4. Le(s) Comité(s) de District des pays avec Organe Directeur National peut (peuvent) proposer les candidatures pour les fonctions de Membres du Bureau de l'International Inner Wheel, les Directeurs du Board, l'Éditrice Internationale, les Représentantes Nationales, et les Représentantes Nationales Adjointes.
5. Les Pays qui n'ont qu'un (des) Comité(s) de District et une Représentante Nationale peuvent proposer des candidatures pour les postes de Représentante Nationale, de Représentante Nationale Adjointe, de Directeur du Board et Éditrice Internationale.
6. Les Pays qui ont seulement un ou plusieurs Districts peuvent proposer des candidates pour le poste d'Éditrice Internationale.

Les candidatures pour les Membres du Bureau de l'International Inner Wheel et pour les Directeurs du Board doivent parvenir au Siège avant le 30 septembre. Il incombe au District de s'assurer que la candidate est physiquement apte à assumer le travail incombant à sa fonction.

L'Association/ l'Organe Directeur National ou le district concernés devront vérifier la véracité de la liste des fonctions présentes et passées exercées par la candidate au sein de l'Inner Wheel.

Le consentement de chaque candidate est obligatoire.

Les candidatures de tous les Membres du Bureau et tous les Membres des Comités doivent être proposées par écrit à une date convenue et spécifiée. Les candidates doivent être élues chaque année, même si elles peuvent remplir leurs fonctions plus d'un an. Les candidates sont élues à la majorité simple des votes exprimés à tous niveaux.

Fin de Mandat

Il est du devoir d'un membre en fin de mandature de transmettre à son successeur toutes les minutes et autres documents qui assureront la continuité de la fonction.

Commissions Permanentes

Se référer aux paragraphes **19** et **20** du Règlement standard des Districts sans Organe Directeur National ou aux Règlements Nationaux (Bye-Laws).

Le travail d'une Commission Permanente lui est délégué par le Comité de District dont il dépend.

Election des Commissions Permanentes

L'Election des Commissions Permanentes doit avoir lieu avant le 31 mars. Ces Commissions fonctionnent du 1^{er} juillet au 30 juin. Si la Commission à l'Extension n'est pas jugée utile, on peut élire une Déléguée à l'Extension. La Présidente de la Commission à l'Extension ou la Déléguée à l'Extension, ainsi que la Présidente de la Commission aux Relations Internationales ou la Déléguée aux Relations Internationales, doivent être élues avant le 31 mars et exercent leur mandat du 1^{er} juillet au 30 juin.

Commissions ad hoc et autres

Elles peuvent être formées au niveau du Club ou du District quand des événements particuliers le justifient comme l'organisation d'un Rallye ou d'une conférence Inter-districts. Quelques Districts ont une Commission de publication qui assiste l'Editrice lorsque le nombre de clubs concernés est important.

Toutes ces Commissions sont sous la responsabilité du Comité de District.

Le Gouverneur de District et la Secrétaire sont Membres de droit de toutes les Commissions de District.

INSIGNES

Seuls les insignes de fonction adéquats peuvent être portés par les membres assurant une fonction Inner Wheel. Un Membre ne peut porter son insigne de fonction lors d'une activité rotarienne que s'il est officiellement invité pour représenter l'Inner Wheel.

Une Présidente de Club doit porter son collier à toutes les réunions de son Club ainsi que lors des visites à d'autres clubs, lorsqu'elle assiste à des Remises de Charte, lors des réunions de District, des Rallyes, des Conférences et des Conventions.

Si un Membre est invité à assister à des événements ou autres manifestations pour y représenter son District ou son Club, il doit porter l'insigne de fonction.

Si un Membre transféré dans un autre Club désire porter les insignes de fonction de son Club précédent, il ne le fera qu'à condition que ces insignes soient portés séparément de ceux de son nouveau Club.

Les Membres sont invités à porter l'insigne miniature officiel, particulièrement lors de leurs voyages.

Quand un Club est formé il est conseillé de prévoir les insignes suivants:

L'insigne de Membre pour chaque Membre.

La barrette pour la Secrétaire et la Trésorière.

Le collier de la Présidente.

Les insignes peuvent être commandés directement chez :

A.W. Matthews Ltd

54 High Street

Gillingham

Kent

UK, ME7 1BA

Toye, Kenning & Spencer

Regalia House

Newton Road

Bedworth, Warwickshire

UK CV12 8QR

Mohan Plastics

Office N° 63

Roshanara Plaza Complex

Delhi 110007Inde

Certains Pays ont leur propre fournisseur mais il faut s'assurer que les insignes soient bien approuvés par l'International Inner Wheel.

EMBLEME INNER WHEEL

Quand le logo est reproduit en couleur, les couleurs doivent être :

JAUNE (Pantone 108C ou 108U, CMYK 1.11.100.0, RGB 255.219.0 ou Hex FFDB00) et BLEU (Pantone 3005C ou 3005U).

L'emblème ne doit pas être modifié ni caché en partie ; il doit être utilisé uniquement pour des supports Inner Wheel.



PUBLICATIONS

Les publications officielles de l'International Inner Wheel sont :

1. Le Manuel combiné de la Constitution de l'International Inner Wheel et de la section d'Informations Générales.
2. Le directory mis à jour chaque année
3. La E-Newsletter de l'International Inner Wheel éditée une fois par an ou plus sur décision de l'Organe Directeur.
4. Les prospectus de présentation de l'Inner Wheel.

La liste des prix de ces publications paraît chaque année, sauf en ce qui concerne la Revue Internationale dont le prix est inclus dans la cotisation. Toutes les commandes doivent être accompagnées du règlement correspondant.

Site Internet

Tous les Clubs et Districts sont invités à se rendre régulièrement sur le site de l'International Inner Wheel www.internationalinnerwheel.org, et à inciter les membres de faire de même.

Toutes les dernières informations sont accessibles sur le site internet régulièrement mis à jour y compris « Nouvelles », « Actions », « ONU », « Evènements » (Convention).

Les sites internet des Pays où l'Inner Wheel est implanté sont liés au site IIW.

On peut trouver une bibliothèque dans laquelle toute la documentation officielle, Formulaire, Dépliants, revues et documents de formation peuvent être téléchargés pour reproduction.

Afin de maintenir le site internet à jour avec des nouvelles et des projets sociaux il est demandé aux Représentantes Nationales d'envoyer les informations à l'Editrice/Responsable Média Internationale pour inclusions sur le site.

Facebook et Réseaux Sociaux

La page officielle d'accueil du Facebook d'accueil officielle FB IIW est www.facebook.com/InternationalInnerWheel

Les pages d'accueil FB officielles des pays IW doivent être administrées par les Organes Directeurs Nationaux, par la Représentante Nationale et par les Districts s'il n'y a pas de Représentante Nationale.

Il est du ressort de la Représentante Nationale ou de la Responsable Internet pour les pays sans Représentante Nationale de vérifier l'exactitude de toutes les informations publiées sur Inner Wheel.

L'Organe Directeur National, le District ou le club peut créer une page Facebook ou un autre compte de réseaux sociaux et utiliser le nom de profil La dénomination de ces pages Facebook officielles doit être « Inner Wheel..... (nom de l'Organe Directeur/ du district/ ou du club)».

Les groupes sur les réseaux sociaux publics ou privés Facebook doivent choisir une autre dénomination. Toutes les informations concernant l'Inner Wheel doivent être conformes aux objectifs et aux règles IIW.

DIVERS

Archives

Il est conseillé à tous les Clubs et Districts de tenir un livre dans lequel les événements, les activités, et autres sujets d'intérêt particulier seront consignés.

Formulaires

Dans un souci d'économiser et dans la mesure du possible, un exemplaire de différents formulaires sera envoyé par l'International Inner Wheel à chaque pays pour duplication et diffusion.

On peut aussi trouver les formulaires sur le site IIW ou les recevoir par courriel à l'adresse e-mail du Club, du District ou de l'Organe Directeur National.

Distinction Margarette Golding

Une Distinction du nom de Margarette Golding fondatrice de l'Inner Wheel a été créée en 2000 pour honorer des personnes pour leur service hautement recommandable envers la communauté.

La distinction peut être remise à des Membres Inner Wheel ou à une personne du grand public qui ont rendu des services personnels exceptionnels mais sans aucune relation avec le travail accompli au nom de l'Inner Wheel ou pour une collecte de fonds pour l'Inner Wheel ou le Rotary.

CONVENTIONS INTERNATIONAL INNER WHEEL

1^{ère} Convention 1970	La Haye, Pays-Bas
2^{ème} Convention 1973	Copenhague, Danemark
3^{ème} Convention 1976	Sydney, Australie
4^{ème} Convention 1979	Brighton, Angleterre
5^{ème} Convention 1982	Paris, France
6^{ème} Convention 1985	Orlando, Floride, USA
7^{ème} Convention 1988	Stavanger, Norvège
8^{ème} Convention 1991	La Haye, Pays-Bas
9^{ème} Convention 1993	Sydney, Australie
10^{ème} Convention 1997	Berlin, Allemagne
11^{ème} Convention 2000	Stockholm, Suède
12^{ème} Convention 2003	Florence, Italie
13^{ème} Convention 2006	Christchurch, Nouvelle-Zélande
14^{ème} Convention 2009	Kota Kinabalu, Malaisie
15^{ème} Convention 2012	Istanbul, Turquie
16^{ème} Convention 2015	Copenhague, Danemark
17^{ème} Convention 2018	Melbourne, Australie
18^{ème} Convention 2021	Jaipur, Inde (sous forme digitale)
19^{ème} Convention 2024	Manchester, Angleterre

International Inner Wheel- Motions Générales approuvées lors de Conventions

3^{ème} Convention - Sydney, Australie, Mai 1976

Le Comité Exécutif du District 39 Suède suggère qu'au vu de l'organisation efficace et des idéaux fermement établis qui définissent l'International Inner Wheel d'aujourd'hui, tous les membres Inner Wheel doivent adopter et soutenir le même thème partout dans le monde. Le thème sera choisi chaque année par le Board.

6^{ème} Convention – Orlando, Floride, USA, Mai 1985

Les Conventions dureront 3 jours, sans tenir compte de la journée d'inscription. Des ateliers seront

organisés, de même que des conférences portant sur des problématiques importantes pour l'humanité, comme par exemple des sujets essentiels pour les femmes à travers le monde tels que l'éducation, l'indépendance, l'égalité...

7^{ème} Convention – Stavanger, Norvège, Mai 1988

L'International Inner Wheel devrait étudier la problématique des abus sexuels d'enfants dans l'industrie de la pornographie et mettre tous les moyens à sa disposition pour condamner de telles pratiques et leurs auteurs.

8^{ème} Convention – La Haye, Pays-Bas, Avril 1991

Il est proposé de créer un Fonds pour marquer les 25 ans de l'International Inner Wheel, les fonds appelés à être utilisés dans les pays où ils sont récoltés. Les associations caritatives qui bénéficieront de ces fonds seront « Save the Children Fund » ou d'autres organisations similaires pour l'enfance.

9^{ème} Convention – Sydney, Australie, Octobre 1993

L'International Inner Wheel souhaite limiter son implication auprès des Nations Unies (ECOSOC- UNICEF) au simple rôle d'observateur avec statut consultatif.

10^{ème} Convention – Berlin, Allemagne, Avril 1997

L'International Inner Wheel prendra les dispositions nécessaires pour qu'un Membre du Comité Exécutif, responsable des relations avec les Nations Unies pendant l'année de la Conférence Mondiale des Femmes puisse représenter l'IIW et être déléguée officielle à ladite Conférence.

La Présidente a notifié que la proposition ci-dessus est en contradiction avec la clause relative à l'affiliation, mais qu'il s'agit d'une motion générale non contraignante. Il y aura encore deux Conventions avant la prochaine Conférence Mondiale des Femmes ce qui laissera le temps aux membres soit de modifier la clause d'affiliation, soit de réformer la motion générale ci-dessus.

11^{ème} Convention – Stockholm, Suède, Mai 2000

L'International Inner Wheel doit prévoir un budget pour envoyer un membre du Comité Exécutif comme observateur à la Conférence Mondiale des Femmes. Ce membre sera responsable des intérêts de l'Inner Wheel auprès des Nations Unies lors de l'année de la Conférence Mondiale.

Projet Social : À chaque Convention l'International Inner Wheel définira un projet social qui devra être soutenu par les Clubs Inner Wheel du monde entier.

Distinction Margarete Golding : création d'une distinction du nom de Margarete Golding similaire à la distinction « Paul Harris Fellow » du Rotary International.

13^{ème} Convention – Christchurch, Nouvelle Zélande, Mai 2006

Création d'une Distinction du nom de Margarete Golding pour service hautement digne d'éloges envers l'Inner Wheel ou la Communauté. Le projet social international UNICEF en faveur de l'Education des Filles à Madagascar fut nommé Projet Social 2006-2009

14^{ème} Convention – Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie, Mai 2009

Le projet international UNICEF Education des Filles en Bolivie a été choisi pour 2009-2012.

15^{ème} Convention – Istanbul, Turquie, Avril 2012

Il a été convenu que l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel peut étudier la possibilité de créer un Comité de la Constitution. Les propositions de modification des Statuts seront votées en 2015 et la 1^{ère} réunion de la Commission se tiendra en 2018.

16^{ème} Convention - Copenhague, Danemark, mai 2015

Il a été convenu que la Présidente de la Constitution, les membres du Comité de la Constitution et

l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel pourront apporter des modifications mineures - portant sur des fautes d'impression et erreurs typographiques - et procéder à des simplifications, des clarifications et l'introduction de renvois sans que chaque modification mineure ne soit soumise au vote de la Convention.

Il a été aussi convenu que l'Inner Wheel célébrera la « **Journée Internationale de la Paix** » célébrée par les Nations Unies le **21 Septembre de chaque année**. Il a été convenu d'encourager la **coopération de l'International Inner Wheel avec des ONG ayant des programmes similaires**.

17^{ème} Convention - Melbourne, Australie, Avril 2018

Décision de restructurer les futures Conventions afin d'utiliser au mieux le temps imparti. Réduire le temps consacré aux propositions et amendements et utiliser le temps gagné pour plus de participation, des ateliers, des formations et des événements.

18^{ème} Convention - Jaipur, Inde (convention virtuelle) Avril 2021.

Les finances de l'International Inner Wheel ont prospéré grâce à l'excellente gestion financière au fil des années. Les bénéfices annuels devraient être investis dans des supports publicitaires, le vote électronique... Si des bénéfices sont engrangés l'année précédant la Convention, ils seront utilisés pour la Convention Triennale qui est le seul événement de l'International Inner Wheel.

Projet Social 2012-2015

Le Projet Social pour la collecte de fonds dans tous les pays Inner Wheel est « Happier Futures » avec l'accent mis sur les besoins des enfants. Les Pays choisiront leurs propres projets en adéquation avec le thème: " Un monde meilleur pour les enfants ". Un Logo a été créé qui doit être utilisé pour toute démarche faite au nom de l'Inner Wheel pour collecter des fonds dans le cadre de ce projet.

Projet Social 2015- 2018

Le Projet Social pour la collecte de fonds dans tous les pays Inner Wheel est « Happier Futures- Better Lives » permettant ainsi de subvenir aux besoins des enfants, mais également d'aider à la réalisation des projets visant à rendre la vie meilleure.

Projet Social 2018- 2021

Le Projet Social pour la collecte de fonds dans tous les pays Inner Wheel est : « Caring for Women and Girls »

Projet social 2021-2024

Le projet social pour la collecte de fonds dans tous les pays Inner Wheel est : « Strong Women – Stronger World »

Projet social 2024- 2027

Le projet social pour la collecte de fonds dans tous les pays Inner Wheel est « Reach and Inspire for a better world ».

